



## VB FER

Peinture laque antirouille



## DEFINITION / DESTINATION

Peinture laque glycérophtalique renforcée uréthane assurant le double rôle de primaire et de finition. S'applique en intérieur et extérieur sur les surfaces métalliques (fer et métaux ferreux) en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.

## PROPRIETES

- Primaire et finition antirouille
- Aspect brillant
- Haute adhérence
- Excellent tendu
- Très bonne résistance aux intempéries
- Grande dureté et souplesse

## CARACTERISTIQUES

Conforme à la directive COV 2004/42/CE. Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 500 g/l (2010). Ce produit contient maximum 495 g/l COV..

<b>FAMILLE</b>	AFNOR NF T 36-005 : Famille I classe 4a
<b>COMPOSANTS LIANT</b>	Résine glycérophtalique, renforcée uréthane.
<b>DENSITE à 20°C</b>	1,24 ± 0,05
<b>VISCOSITE à 20°C</b>	95 ± 3 KU
<b>EXTRAIT SEC EN POIDS</b>	70 % ± 2
<b>EXTRAIT SEC VOLUMIQUE</b>	55 % ± 2

## FICHE TECHNIQUE

<b>DILUTION</b>	Brosse et rouleau : diluer de 0 à 5 % avec du White Spirit. Pistolet : diluer de 8 à 10 % avec du White Spirit. Airless : sans dilution.
<b>SECHAGE (à 23°C et HR 50%)</b>	Hors poussières : 3 h. Sec : 8 h. Recouvrable : 12 h.
<b>ASPECT / FINITION</b>	Brillant - Brillant spéculaire (Bs) : > à 80 sous 60°
<b>RENDEMENT MOYEN</b>	8 à 10 m <sup>2</sup> /l pour une épaisseur sèche de 40 microns
<b>COULEUR</b>	Blanc Bases à teinter DEEP / TR
<b>CONDITIONNEMENT</b>	0,5L - 1 L - 2,5 L - 10 L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

## MISE EN OEUVRE

<b>PREPARATION DES SUPPORTS</b>	Elle devra être conforme au DTU 59.3 en vigueur.  Bien mélanger le produit avant son application.  La surface doit être propre, sèche et non grasse  Les supports métalliques neufs seront soigneusement dégraissés. Sur anciens supports, éliminer la rouille par brossage soigné pour revenir à une surface saine qui sera de préférence protégée par un primaire antirouille pour des performances optimales.
<b>CONDITIONS CLIMATIQUES</b>	En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et supérieure à 30°C. Ne pas appliquer par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
<b>NOMBRE DE COUCHES</b>	Sur revêtement neuf, appliquer 3 couches de 40 microns secs chacune. Sur ancien revêtement, retoucher les parties rouillées et appliquer 2 couches de 40 microns secs chacune.
<b>MATERIEL D'APPLICATION</b>	Brosse, rouleau, pistolet, airless
<b>NETTOYAGE</b>	White Spirit sans odeur.

## FICHE TECHNIQUE

### PRECAUTIONS

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

**Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.**

### CONSERVATION

24 mois en emballage fermé d'origine. Après ouverture, stocker en position verticale à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité, dans l'emballage d'origine soigneusement refermé.

### ENVIRONNEMENT



En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ou dans l'égout.

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Elimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur. CED : 080111\*.

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

### DECHETS

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur.

Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.